

Colocataire "Résidence Ty Ar Vuhé" de PLOEMEL

Pour information : récapitulatif de vos charges mensuelles à compter du 01/04/2024

Loyer et charges locatives	172.74 €	172.74 €	A payer au CCAS (montant à vérifier auprès du CCAS)
Charges domestiques (ex : Eau, Electricité, Alimentation, Produits entretien, petits équipements...)	466.44 €	2 847.00 €	A payer au compte des colocataires "Résidence Ty Ar Vuhé" (prélèvement effectué le 16 du mois)
Frais de gestion - Service Comptable Clarpa 56	92.61 €		
Subvention DDISS 56 pour le service comptable CLARPA 56	-30.16 €		
Assistants de vie 24h/24h	2 318.11 €		
Frais de mandat - Service Mandataire Assap-Clarpa	238.23 €	186.00 €	A payer à ASSAP CLARPA (prélèvement effectué le 10 du mois suivant)
Convention DDISS 56 pour le service mandataire ASSAP CLARPA	-52.23 €		
Total des 3 règlements		3 205.74 €	
APA moyenne mensuelle		-750.00 €	
Crédit d'impôt moyen mensuel		-550.00 €	
Estimation moyenne du "Reste à charge"		1 905.74 €	

Aides possibles :

- APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie, versée par le département (DDISS)
- Crédit d'impôt : Avantage fiscal sur 50% des dépenses plafonnés à 13 500€
- CMI (Carte Mobilité Inclusion) : Avantage fiscale permettant de faire évoluer le plafond du crédit d'impôt à 20 000€
- APL : Allocation Personnalisée au Logement, versée par la CAF
- Aide aux repas, si ressources mensuelles égales ou inférieures au minimum vieillesse (ASPA)